



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2025 41

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le 13/10/2025

ID : 060-216002105-20251009-DELIB2025041-DE

S²LO

Mairie d'Ercuis

SEANCE DU 09 OCTOBRE 2025

Convocation du 28 JUILLET 2025 + 29 SEPTEMBRE 2025
Affichage du 2 OCTOBRE 2025

Nombre de membres en exercice 19
Nombre de présents 12
Nombre de votants 14
PROCURATIONS 02

Objet : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UN FOOD TRUCK AVEC CEDRIC DE CARLI

L'an deux mil VINGT CINQ, le NEUF OCTOBRE à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :

Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M MARECHALLE James, LACOUR Aude, M FORGET Bruno, ses adjoints, M BOULARAND Claude, M THOMA Hervé, M ROSELLE Regis, M REZZA Thibaut, Mme FUSZ Anne-Luce, M URCOURT Daniel, Mme ALLAIN Geneviève, ses Conseillers Municipaux

Absents :

Mme MEYFROODT Charlotte, excusée
Mme VIDARD Stéphanie, excusée
Mme SPIRA Julie, excusée,
Mme M BRIAND Hervé, procuration à M FORGET Bruno,
Mme RIGARD Sabine,
M Eric NABONNE, procuration à Mme ALLAIN Geneviève,

Secrétaire : M BOULARAND Claude,

Mode de scrutin : main levée avec feuille récapitulative par conseiller municipal

VU la demande de Monsieur DECARLI Cédric (camion à pizza),

CONSIDERANT QUE Monsieur DECARLI Cédric souhaite venir le samedi de 16h à 20h sur le parking de la salle Polyvalente avec une redevance annuelle de 100 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal délibéré à l'unanimité

Article 1 : **ACCEPTER** les termes de la convention jointe à la présente délibération,

Article 2 : **AUTORISER** le Maire à signer la présente convention,

Article 3 : **ACCEPTER** et **INSCRIRE** la recette d'un montant de 100 € annuellement.

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Jean-Marie NIGAY



Le Maire
Jean-Marie NIGAY

